

La gazette des capellorémyens

Juillet - Août 2022



Fermetures mairie et agence postale : Le samedi 30 juillet, le samedi 13 août, le samedi 27 août et le samedi 10 septembre.

Congés commerçants :

Coiffure attitude : Du lundi 1er août au lundi 22 août. Réouverture le mardi 23 août.

Epicerie, bar tabac : Du mercredi 27 juillet au samedi 6 août inclus. Réouverture le dimanche 7 août à 8h30.

Boulangerie Pâtisserie : Du samedi 6 août à 12h30 au 31 août inclus. Réouverture le jeudi 1er septembre.

Fermeture point lecture : Le point lecture sera fermé du lundi 1er août au mercredi 31 août inclus, réouverture le jeudi 1er septembre.

Repas des cheveux blancs : Le repas des cheveux blancs se déroulera le samedi 3 septembre à 12h15 à la salle des fêtes. Les membres de la commission action sociale passeront prochainement pour vous inviter. Ce repas est réservé au plus de 70 ans.

Dégradations, incivilités : Des dégradations ont de nouveau été commises à plusieurs endroits de la commune (poteau d'entrée du chemin d'accès de la plateforme des déchets verts cassé, ainsi que des incivilités telles que des dépôts sauvages de déchets à différents endroits, abords de la stèle piétinée, aire de jeux dégradée, pierre jetées sur la chaussée ...). Ces actes sont intolérables et inacceptables. Nous comptons sur la vigilance de tous pour éviter que ces comportements ne se renouvellent.



Risque de feu : Le risque d'incendie est à son maximum, la sécheresse des sols et les températures caniculaires de ces derniers jours augmentent encore le risque. Nous demandons à tous d'être extrêmement vigilant quant à ce risque. Les feux d'artifice sont interdits et les activités extérieures doivent attirer notre vigilance pour limiter au maximum le risque.

VIGILANCE FEUX DE FORÊT



Mettez-vous à l'abri, éloignez-vous de la zone et ne tentez pas de prendre des photos ou des vidéos



Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par un front de flamme



Utilisez des linges mouillés pour protéger votre visage et calfeutrer le bas des portes

⚠️ APPELEZ le 18 ou le 112 en cas de départ de feu
🔊 RESPECTEZ les consignes des autorités
📱 INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture



VIGILANCE FEUX DE FORÊT



- N'encombrez pas les routes d'accès
- Évitez le secteur
- Ne restez pas aux abords du feu



Évitez le secteur



Ne restez pas aux abords du feu pour prendre des photos ou vidéos

⚠️ APPELEZ le 18 ou le 112 en cas de départ de feu
🔊 RESPECTEZ les consignes des autorités
📱 INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture



Chien errants : Nous ramassons beaucoup de chien en cette période estivale, nous vous demandons de rester vigilant afin d'éviter que vos animaux ne s'échappent... Penser à vérifier vos clôtures, la fermeture de vos portails et barrières. Nous vous rappelons que l'intervention de la fourrière représente un coût important qui reste à la charge du propriétaire.

Mr le maire, le conseil municipal et les agents vous souhaitent de très bonnes vacances.

Journée citoyenne : Une journée citoyenne est programmée le samedi 22 octobre. Si vous êtes intéressés pour participer à cette journée et donner un peu de votre temps pour participer à des chantiers (nettoyage, peinture, bricolage...) alors inscrivez-vous en mairie. La liste des travaux n'est pas encore arrêtée et les informations vous seront communiquées un peu plus tard.

Accès au stade pour les promeneurs : L'accès au stade est autorisé aux promeneurs même accompagnés de leur chien. Cependant les chiens doivent être tenus en laisse et ne peuvent se promener librement sur cet espace. Merci pour votre compréhension.

Episode de fortes chaleurs :

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) [#canicule](https://meteo.fr)

Risque de noyade des enfants :

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE

FATIGUE et/ou TENDANCE à S'ENDORMIR

SIGNES RESPIRATOIRES : TOUX et/ou ESSOUFFLEMENT et/ou LÈVRES BLEUES

VOMISSEMENTS

Si votre enfant n'est pas comme d'habitude après plusieurs minutes, et en particulier s'il présente l'un ou plusieurs de ces signes, il faut rapidement prévenir les secours.

La noyade dite « sèche », c'est-à-dire sans eau dans les poumons et sans aucun signe d'alerte, n'existe pas.

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE : 15 - 18 - 112

Pour plus d'informations
<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.

Baignez-vous en même temps que votre enfant, restez toujours avec lui quand il joue au bord de l'eau

OU

Désignez un SEUL ADULTE sachant nager responsable de la surveillance

Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne

Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette

Ne vous absentez pas, même quelques instants.

L'agenda des capellorémyens :

Samedi 3 septembre :

Repas des cheveux blancs

12h15 salle des fêtes

Dimanche 4 septembre :

Bric à brac Générations Mouvement

Messe à 11h00

Dimanche 11 septembre : Concours de boules / Amicale des boulistes

Dimanche 18 septembre : Bric à Brac comité des fêtes

Règlement factures de cantine et accueil périscolaire : Pour simplifier les règlements de vos factures et éviter les oublis, nous vous conseillons d'opter pour le prélèvement automatique. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Accès aux soins en Sarthe :

Je contacte en priorité mon médecin traitant ou en cas d'absence un autre cabinet médical

Le jour
En semaine de 8h à 20h

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences, j'appelle le **116 117** pour le médecin de garde

en semaine : de 9h à minuit
week-ends & jours fériés : 8h à minuit

Je reçois des conseils médicaux par téléphone

En cas d'urgence vitale, je ne me déplace pas aux urgences,

j'appelle le 15 ou 114 pour les personnes souffrant de pathologies chroniques

7 jours sur 7 24h sur 24

Je suis informé du lieu où consulter le médecin de garde le plus proche

Je suis pris en charge à l'hôpital si besoin